

Arrêté n°2025-AG-025 relatif à la composition du bureau de vote dans le cadre des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration (CA), à la Commission de la Recherche (CR) et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte

Scrutin du mardi 24 juin 9h00 (heure de Mayotte) au mercredi 25 juin 2025 à 9h00 (heure de Mayotte)

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu les statuts de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2025-AG-018 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2025-AG-019 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2025-AG-020 portant organisation des élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2025-AG-021 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration (CA) de l'Université de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2025-AG-022 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Recherche (CR) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;

Vu ensemble les arrêtés n°2025-AG-023 et n°2023-AG-024 portant recevabilité des listes de candidatures pour les élections des représentants des personnels et des usagers à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte ;

Le Président de l'Université de Mayotte

Arrête

Article 1er : Composition du bureau de vote

Dans le cadre des opérations électorales visant à désigner les représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration (CA), à la Commission de la recherche (CR) et à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique de l'Université de Mayotte, qui auront lieu par vote électronique du mardi 24 juin 2025 à 9h00 (heure de Mayotte) au mercredi 25 juin 2025 à 9h00 (heure de Mayotte), le bureau de vote est composé comme suit :

Rôle	NOM	Prénom
Présidente	NEDJAR	Leïla
Secrétaire	GARNIER	Laurent
Asseseurs	SUCRÉ RASOMAPARANY DUBOIS M'SAÏDIÉ DI BETTA AYITÉ WALTER MADI ALI SOUFFOU GOASDUFF ATTOUMANI ELISABETH-MESNAGER MATHIEU DEVAULT MORI TRABELSI GIRARD CORSE AUGER MERKY MOUSSA SAÏD TCHONANG YOUKAP BOURREL HAMADI ATTOUMANI FILA	Elliott Jean-Marie Marc Thomas Myriam Léopold Raymond Soulaïmana Aktoibi Carole Nousra Yoann Daniel Patrick Damien Miki Chiraz Bruno Emmanuel Marin Yann Bacar Ayad Patrick Christian Zaïnaba Anzaïr Djamel

Article 2 : Publicité et exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'Université de Mayotte. Le présent arrêté sera également publié au recueil des actes administratifs de l'Université de Mayotte et sur l'intranet de l'établissement.

Fait à Dembéni, le 12 juin 2025

Le Président de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED